

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 11-10-2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Présidente.

Nombre de membres : 13

quorums : 7

Votants : 13

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, DIXNEUF Séverine, AGENEAU Jean-Yves, LUCAS Marie-Edith, FONTENIT Bernard, GOUNORD Olivier, VIGNERON Céline, GRELET Nadine, GODINEAU Marie-Claude, GICQUEAU Emilie, BREMAUD Damien, FONTENIT Roland donne pouvoir à GARDIN Bénédicte,

Absents excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle.

D2023092803CCAS - MARPA : Habilitation à l'aide sociale : demande de 3 places supplémentaires

Madame la Présidente expose au Conseil d'administration que le MARPA est habilitée à accueillir des résidents bénéficiant de l'aide sociale du département.

Depuis 2022, La MARPA a obtenu une habilitation partielle de 8 places de la part du Conseil Départemental. Or, il s'avère que le nombre de places n'est pas suffisant pour la demande.

Aussi il est demandé au Conseil D'administration d'autoriser Madame la Présidente à faire une demande auprès du Conseil Départemental afin d'obtenir 3 places supplémentaires pour des résidents bénéficiant de l'aide sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE Madame la Présidente à faire une demande d'habilitation auprès du Conseil Départemental pour 3 places supplémentaires à l'aide sociale soit 11 places au total.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la mise en ligne le 19/10/2023

BOURMAULT Christelle, secrétaire

Fait à Saint Paul en Pareds, le 18 octobre 2023

Bénédicte GARDIN, Présidente.

